

19

Parcours sur 6 ans des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé et inscrits dans l'enseignement secondaire

En 2005-2006, la principale porte d'entrée dans le secondaire ordinaire pour les élèves venant de l'enseignement primaire spécialisé est la 1B. En 2010-2011, dans cette cohorte, 38 % des élèves issus de l'enseignement primaire de type 8 sont inscrits dans l'enseignement secondaire ordinaire, comme 16 % des élèves issus du type 3 et 12 % de ceux issus du type 1. Les orientations dans l'enseignement secondaire spécialisé se font, quant à elles, surtout vers la forme 3 de cet enseignement.

Cet indicateur traite des parcours d'élèves sortis en 2005 de l'enseignement spécialisé et inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire (ordinaire ou spécialisé).

Trois cohortes sont mises en évidence ici, en lien avec leur taux de fréquentation et leurs parcours diversifiés. Il s'agit des élèves issus des enseignements de type 1 (retard mental léger), de type 3 (troubles du comportement) et de type 8 (troubles des apprentissages).

Entrée dans le secondaire en 2005-2006 (fig. 19.1)

Les portes d'entrée des trois cohortes dans l'enseignement secondaire sont d'une part l'enseignement spécialisé pour près de trois élèves sur quatre issus des types 1 et 3 et d'autre part la 1B pour un peu plus d'un élève sur cinq. La situation est fort différente pour les élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé de type 8, dont 39 % entrent en 1B et 8 % en 1A alors que 39 % poursuivent dans l'enseignement secondaire spécialisé.

Entrée dans le secondaire spécialisé en 2005-2006 (fig. 19.2)

Pour la grande majorité des élèves issus de l'enseignement primaire spécialisé des types 1 et 3, le type d'enseignement spécialisé fréquenté à l'entrée du secondaire reste identique. Une part moindre de ces élèves est toutefois réorientée vers d'autres types. Les élèves issus du type 8 et inscrits dans l'enseignement secondaire spécialisé en 2005-2006 (soit 39 % de la cohorte de départ) sont à plus de 80 % orientés vers le type 1 ; 14 % sont orientés vers le type 3.

Situations scolaires des élèves des trois cohortes en 2010-2011 (fig. 19.3)

Un premier axe de lecture consiste à souligner la part très importante des « sorties¹ » des enseignements ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Celles-ci concernent respectivement 30,5 %, 46,0 % et 36,6 % des

élèves des cohortes issues des types 1, 3 et 8. L'âge peut expliquer ces sorties puisque les élèves des trois cohortes ont en moyenne 18 ans et ne sont donc plus soumis à l'obligation scolaire. On peut toutefois supposer qu'après 5 ans passés dans l'enseignement secondaire, ceux-ci n'ont pas obtenu de certification terminale (du moins pour ceux ayant quitté l'ordinaire).

Le deuxième axe de lecture concerne la situation des élèves inscrits en 2010-2011 dans l'enseignement spécialisé selon la forme qu'ils fréquentent². La forme 3 de l'enseignement secondaire spécialisé accueille la grande majorité des élèves issus des types 1, 3 et 8 de l'enseignement primaire spécialisé (soit respectivement 83,5 %, 79,1 % et 94,1 % de ces élèves).

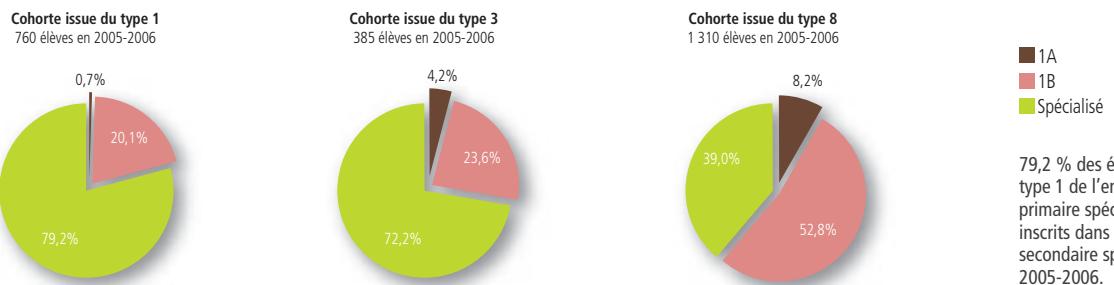
Enfin, le troisième axe de lecture concerne la ré intégration dans l'enseignement secondaire ordinaire. D'abord, les élèves réintègrent l'enseignement secondaire ordinaire dans des proportions différentes selon le type d'enseignement qu'ils ont suivi en primaire : ce parcours concerne en effet 37,6 % des élèves de la cohorte issue de l'enseignement de type 8, 15,6 % de celle du type 3 et 12,1 % de celle du type 1. Visant explicitement un retour dans l'enseignement secondaire ordinaire, l'enseignement de type 8 n'est pas organisé dans l'enseignement secondaire. Ceci explique l'importance du passage, vers l'ordinaire, des élèves issus de ce type. Ensuite, les élèves des trois cohortes sont massivement orientés vers la section de qualification³. Les élèves issus de l'enseignement spécialisé de type 1 et inscrits en 2010-2011 dans l'enseignement ordinaire sont pratiquement tous inscrits dans la section de qualification. Il en est de même pour les élèves venant du type 3 : ce sont 96 % qui se retrouvent dans le qualifiant. Enfin, l'enseignement en alternance représente une partie importante des orientations pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé : 14,0 % de la cohorte des élèves issus du type 3, 10,5 % des élèves du type 8 et 7,0 % des élèves du type 1.

1 Les élèves comptabilisés comme « sortis » sont les élèves qui ne figurent plus dans la base de données des effectifs des enseignements ordinaire et spécialisé de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

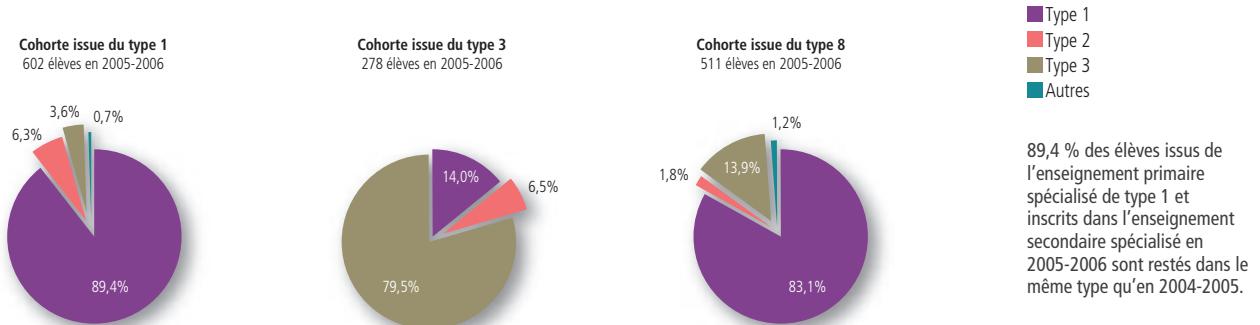
2 La forme dans laquelle sont inscrits les élèves définit les diplômes auxquels ils peuvent prétendre. Tout élève quittant les enseignements secondaires de formes 1, 2 et 3 a droit à une attestation de fréquentation. Le Certificat d'Études de Base (CEB) peut être obtenu au terme de l'enseignement secondaire spécialisé de formes 2, 3 et 4. L'enseignement de forme 3 peut délivrer un certificat de qualification au terme de la 3^e phase et dans certains cas un certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI). L'enseignement de forme 4 délivre les mêmes diplômes que l'enseignement secondaire ordinaire.

3 Les CÉFA n'organisent que la section de qualification.

19.1 Entrée dans le secondaire en 2005-2006 des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé



19.2 Répartition par type des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 et inscrits en 2005-2006 dans l'enseignement secondaire spécialisé



19.3 Situations scolaires en 2010-2011 des élèves sortis de l'enseignement primaire spécialisé en 2004-2005 et inscrits dans l'enseignement secondaire en 2005-2006

